

2011:B3

**NOTE DE SERVICE  
DESTINATAIRES :**

Directrices et directeurs de l'éducation  
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des  
administrations scolaires

**EXPÉDITEUR :**

Gabriel F. Sékaly  
Sous-ministre adjoint

**DATE :**

Le 31 mars 2011

**OBJET :**

**Financement de l'éducation pour 2011-2012**

La présente note de service a pour but de vous donner des détails à propos des Subventions pour les besoins des élèves (SBE) pour 2011-2012.

Dans le cadre des SBE de 2011-2012, le gouvernement de l'Ontario investira 21 milliards de dollars dans les écoles financées par les fonds publics. Par le fait même, il entame sa neuvième année consécutive d'augmentation du financement de l'éducation. Malgré la baisse des effectifs, le contexte économique difficile de la province et l'application de quelques restrictions modestes, le financement des SBE de 2011-2012 dépassera celui de 2010-2011 de près 770 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 3,8 %. Cette augmentation se traduit par une moyenne provinciale de 11 207 \$ par élève, soit une hausse de 489 \$ par élève (4,6 %) depuis l'année 2010-2011. Depuis l'année scolaire 2002-2003, le budget de fonctionnement a été majoré de 6,6 milliards de dollars (hausse de 46 %), et les fonds par élève ont augmenté de 4 006 \$ (hausse de 56 %).

Cet investissement sans précédent dans l'éducation a favorisé une amélioration constante du rendement des élèves. En Ontario, le nombre de diplômées et diplômés du secondaire est maintenant plus élevé : le taux d'obtention de diplôme s'est amélioré d'année en année depuis 2003-2004 (68 %) pour atteindre 81 % en 2009-2010. Aussi en 2009, l'Ontario s'est classé parmi les dix champions en lecture dans le cadre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de l'OCDE. De

Il est à noter que le règlement régissant l'attribution de subventions aux conseils scolaires pour l'exercice financier 2011-2012 n'a pas encore été adopté. L'information contenue dans le présent document vous est donc fournie en prévision de l'adoption de ce règlement.

**La promulgation d'un tel règlement par le lieutenant-gouverneur en conseil est une condition sine qua non de la mise en œuvre des initiatives et des investissements décrits dans le présent document.**

Le Ministère prévoit demander l'approbation de ce règlement

plus, 68 % des élèves de la 3<sup>e</sup> et de la 6<sup>e</sup> année obtiennent maintenant des résultats égaux ou supérieurs à la norme provinciale en lecture, en écriture et en mathématiques, ce qui représente une hausse de 14 points de pourcentage depuis l'année scolaire 2002-2003. Ces trois exemples illustrent quelques-uns des résultats positifs qui ont été atteints grâce à l'engagement et à la collaboration de tous les partenaires du domaine de l'éducation ainsi qu'aux investissements continus de la province dans l'éducation.

## **A. VUE D'ENSEMBLE**

Dans la foulée de son engagement à adapter les SBE aux besoins changeants des élèves, des écoles et des conseils scolaires, le gouvernement a entrepris un examen de la formule de financement des SBE en décembre 2010. Au cours des mois de janvier et de février 2011, le Ministère a tenu au moins 30 heures de consultation avec les principaux intervenants et reçu plus de 150 pages de présentations. Le Ministère tient à remercier l'ensemble des participants au processus d'examen pour leurs commentaires et leurs recommandations.

Le gouvernement a tenu compte des suggestions et des préoccupations soulevées pendant ce processus et a donné suite au plus grand nombre possible d'entre elles dans le contexte économique actuel.

Le respect des principaux engagements de la province demeure une priorité du financement de l'éducation pour 2011-2012. Dans cette optique, le gouvernement continuera à soutenir les Ententes de la table provinciale de discussion (Ententes de la TPD) en allouant du financement pour les hausses salariales, l'embauche de personnel et l'enrichissement des programmes.

Les SBE de 2011-2012 tiennent également compte des principales tensions de coût. De ce fait, du financement supplémentaire sera accordé aux conseils scolaires afin de les aider à gérer l'augmentation des cotisations des employeurs au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS). De plus, des fonds supplémentaires seront versés aux conseils afin de les aider à assumer les coûts liés au fonctionnement des écoles, au transport des élèves et à l'utilisation communautaire des installations scolaires. Le financement alloué au transport des élèves comprendra d'autres ressources pour soutenir les redressements financiers de 2011-2012 découlant des examens de l'efficacité et de l'efficience.

Le Ministère continuera d'apporter des améliorations à la structure des SBE en poursuivant le redressement graduel des allocations annoncé en 2010. Il apportera également en 2011-2012 des réformes et améliorations au chapitre du Supplément pour l'éducation des Premières nations, des Métis et des Inuits, de l'apprentissage parallèle dirigé et du transport des élèves participant au Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants.

Dès 2011-2012, les conseils scolaires pourront aussi bénéficier d'un financement des immobilisations pluriannuel sur trois ans.

En plus des mesures d'économie pluriannuelles annoncées au cours des dernières années, de nouvelles mesures seront introduites en 2011-2012 afin de miser sur une gestion efficace des ressources et sur la protection des acquis dans le domaine de l'éducation.

Ces mesures d'économie soulignent l'importance capitale de la collaboration – surtout dans la situation économique actuelle – entre le Ministère, les conseils scolaires et les partenaires pour optimiser les bénéfices découlant des investissements de la province dans l'éducation. En 2011-2012, le Ministère continuera de solliciter la collaboration des conseils scolaires et des intervenants du milieu à des initiatives d'amélioration du système de l'éducation.

## **B. AMÉLIORATIONS FAVORISANT LA PAIX ET LE PROGRÈS EN ÉDUCATION**

Au cours de 2011-2012, soit la quatrième et dernière année des Ententes de la TPD, la province maintiendra ses engagements à l'égard de la paix et du progrès en éducation : elle prévoit affecter un montant de 692 millions de dollars pour aider les conseils à gérer les hausses salariales et à améliorer les politiques et les programmes.

### **i. Salaires**

La province injectera un montant net de 485,2 millions de dollars pour tenir compte de l'augmentation de 3 % des repères salariaux du personnel assujéti à une convention collective, en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

### **ii. Personnel enseignant spécialisé et temps de préparation**

Un montant de 52,7 millions de dollars sera consacré à l'embauche de 578 enseignantes et enseignants spécialisés supplémentaires afin d'augmenter de 10 minutes par semaine le temps de préparation au palier élémentaire. Cet objectif sera atteint en ajoutant 0,53 enseignante ou enseignant par tranche de 1 000 élèves de la maternelle à la 3<sup>e</sup> année et en ajoutant 0,44 enseignante ou enseignant par tranche de 1 000 élèves de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année dans le cadre de la Subvention de base pour les élèves. Grâce à cette augmentation, le temps de préparation au palier élémentaire passera de 220 minutes à 230 minutes par semaine.

### **iii. Réduction de l'effectif des classes de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année**

Un montant de 12,7 millions de dollars sera alloué à l'embauche de 137 enseignantes et enseignants, dans le but de réduire l'effectif des classes de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année à 24,7 au cours de l'année 2011-2012. Cet objectif sera réalisé en ajoutant 0,20 enseignante ou enseignant par tranche de 1 000 élèves de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année dans le cadre de l'Allocation de base pour les élèves des cycles moyen et intermédiaire de la Subvention de base pour les élèves. Au moment de la mise en œuvre complète en 2012-2013, cet investissement aura réduit l'effectif moyen des classes de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année à 24,5.

### **iv. Supervision**

Depuis 2008-2009, le volet Surveillance à l'élémentaire de la Subvention de base pour les élèves permet d'allouer un financement accru à la supervision des élèves des écoles élémentaires, afin de tenir compte des changements dans les responsabilités des enseignantes et enseignants en matière de supervision.

Au cours de 2011-2012, dans le cadre de la quatrième et dernière année des Ententes de la TPD et conformément à ces dernières, le repère par élève sera fixé à 20,06 \$.

#### v. Aides-enseignantes et aides-enseignants

Dans le cadre des Ententes de la TPD pour l'année 2011-2012, le gouvernement affectera 120,2 millions de dollars pour améliorer les services et programmes de l'éducation de l'enfance en difficulté et les conditions de travail des aides-enseignantes et aides-enseignants.

Puisque la supervision accrue qu'exerceront les aides-enseignantes et aides-enseignants ne s'appliquera pas nécessairement exclusivement aux élèves de l'éducation de l'enfance en difficulté, le Ministère a dû modifier le modèle de financement initial décrit dans la note de service du 18 août 2008:**B10 : Améliorations du financement pour la paix et les progrès en éducation – 2008-2009 et années ultérieures.**

L'engagement du Ministère demeure le même pour ce qui est du financement total et de l'affectation des ressources à chaque conseil. Néanmoins, afin que les initiatives qui profitent à l'ensemble des élèves ne soient pas comptabilisées dans l'enveloppe de l'éducation de l'enfance en difficulté, la part du financement versée par l'entremise de l'Allocation VEEDFE a été réduite. À l'instar des années précédentes, le financement alloué à l'éducation de l'enfance en difficulté ne peut être utilisé qu'aux fins s'inscrivant dans son champ d'action, conformément au Règlement de l'Ontario *Recettes affectées à une fin donnée*.

Le financement supplémentaire de 120,2 millions de dollars sera donc réparti de la manière suivante :

- Une hausse de 10,1 millions de dollars dans la Subvention de base pour les élèves.
- Une augmentation de 110,1 millions de dollars dans les repères de l'Allocation pour l'éducation de l'enfance en difficulté fondée sur l'effectif (AEEDFE) :
  - 79,73 \$ par élève de la maternelle à la 3<sup>e</sup> année
  - 59,80 \$ par élève de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année
  - 41,09 \$ par élève de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année

Des renseignements plus détaillés figureront dans les instructions relatives au Budget des dépenses de 2011-2012.

#### vi. Apprentissage professionnel du personnel enseignant

Un investissement de 9,5 millions de dollars permettra plus d'occasions d'apprentissage professionnel au personnel enseignant du palier élémentaire. Cet objectif sera atteint grâce à une augmentation de 7,86 \$ par élève du palier élémentaire dans le cadre de la Subvention de base pour les élèves.

#### vii. Programmes du palier secondaire

Des fonds de 20 millions de dollars permettront de créer 214 nouveaux postes en enseignement au secondaire pour appuyer des stratégies locales visant à enrichir les programmes à ce palier. Cet objectif sera atteint grâce à l'ajout de 0,32 enseignante et enseignant par tranche de 1 000 élèves du secondaire dans le cadre de la Subvention de base pour les élèves.

## **C. AMÉLIORATIONS POUR PALLIER L'AUGMENTATION DES COÛTS**

### **Cotisations à l'OMERS**

En juillet 2010, le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS), a annoncé que le taux de cotisation, soit le régime de retraite de la majorité du personnel non enseignant, connaîtrait une hausse de 2,9 %. Échelonnée sur trois ans, cette hausse a commencé par une augmentation de 1 % le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Afin d'aider les conseils scolaires à gérer l'augmentation de la cotisation de l'employeur au cours de l'année scolaire actuelle (1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2011), le Ministère prévoit amender le règlement relatifs aux SBE pour ajouter 21 millions de dollars supplémentaires au tableau du financement. Cet amendement est conditionnel à l'approbation du règlement sur les SBE de 2010-2011 par le lieutenant-gouverneur en conseil. Le Ministère vous avisera de l'adoption du règlement modifié, le cas échéant.

En 2011-2012, un financement accru pour l'OMERS sera versé sous la forme d'une augmentation des repères des avantages sociaux dans le cadre des SBE. Les repères des avantages sociaux seront majorés de 1,67 % dans le cadre des subventions de base pour le personnel non enseignant et des ajustements similaires seront apportés aux avantages sociaux offerts dans le cadre des différentes Subventions à des fins particulières, ce qui générera 49,9 millions de dollars supplémentaires en 2011-2012.

### **Fonctionnement des écoles**

En 2011-2012, la portion du repère de financement de l'Allocation pour le fonctionnement des écoles qui n'est pas liée au personnel sera augmentée de 2 % afin d'aider les conseils à gérer l'augmentation du prix des produits de base, comme le gaz naturel, l'électricité et les frais d'assurances.

En plus, le gouvernement allouera un montant supplémentaire de 4,1 millions de dollars afin d'aider les conseils scolaires à assumer les augmentations prévues des frais d'électricité.

### **Transport des élèves**

Le coût repère de la Subvention pour le transport des élèves sera à nouveau majoré de 2 % afin de tenir compte de l'augmentation des coûts du carburant et des immobilisations ainsi que des autres coûts de fonctionnement. Au même titre qu'en 2009-2010 et en 2010-2011, les conseils scolaires ayant obtenu un surplus égal ou supérieur à ce 2 % dans leur budget de transport ne seront pas admissibles à cette amélioration.

Le Ministère ajustera le prix consolidé du carburant dans l'Allocation au titre du volet Indexation en fonction du coût de l'essence en tant qu'augmentation du coût repère. Cet ajustement contribuera à assurer la stabilité du financement des conseils scolaires malgré la volatilité des prix sur le marché des carburants.

L'allocation de fonds pour le transport des élèves continuera de faire l'objet de mesures restrictives, décrites à la page 10, qui incitent fortement les consortiums de transport à être aussi efficaces que possible.

Le Ministère maintient son engagement à travailler de concert avec les conseils scolaires pendant la réforme progressive du transport des élèves. Jusqu'à maintenant, cette collaboration a favorisé de nombreux changements positifs, notamment la mise en place de consortiums. Si la réforme est réussie, c'est grâce à la pierre angulaire que forment les examens de l'efficacité et de l'efficience. L'ajustement du financement du transport en fonction des résultats obtenus dans les examens constitue une approche gagnante : les résultats démontrent d'ailleurs une nette amélioration dans la gestion et la capacité de fonctionnement. De ce fait, le Ministère continuera d'assurer le suivi des examens de l'efficacité et de l'efficience en 2011-2012.

### **Utilisation communautaire des installations scolaires**

L'Allocation pour l'utilisation communautaire des installations scolaires sera à nouveau augmentée de plus de 0,5 million de dollars afin d'aider les conseils scolaires à assumer les coûts associés à l'inflation, ce qui porte le montant total de l'Allocation à 28,1 millions de dollars.

Par ailleurs, le financement aux fins des écoles prioritaires et de la coordination de la liaison dans le cadre de l'utilisation communautaire des installations scolaires conservera sa priorité dans les paiements de transfert des autres programmes d'enseignement (APE) en 2011-2012.

## **D. RÉFORMES ET AMÉLIORATIONS DES SBE**

En 2011-2012, à l'instar des années passées, le gouvernement poursuivra l'application de réformes et d'améliorations dans la formule de financement afin de mieux répondre aux besoins des élèves, des écoles et des conseils scolaires.

### **Poursuite des changements entamés en 2010-2011**

En 2011-2012, le Ministère continuera d'apporter des changements progressifs à l'Allocation au titre du volet Démographie de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage (SPAA) et au volet Élèves au Canada de l'Allocation au titre du volet English as a Second Language/English Literacy Development (Allocation ESL/ELD), changements qui sont liés à l'utilisation des données du Recensement de 2006. Dans le cas de la SPAA comme de celui de l'Allocation ESL/ELD, il s'agit de la deuxième année d'une mise en œuvre progressive échelonnée sur quatre ans.

Le Ministère poursuivra également l'élimination graduelle de l'Allocation pour les écoles éloignées, laquelle avait été annoncée en 2010-2011. Il s'agit donc de la deuxième année de cette élimination graduelle échelonnée sur trois ans.

### **Changements en vigueur à partir de 2011-2012**

#### **Supplément pour l'éducation des Premières nations, des Métis et des Inuits**

Le Supplément pour l'éducation des Premières nations, des Métis et des Inuits a été introduit en 2007-2008 pour favoriser l'élaboration de programmes conçus pour les élèves autochtones. Afin d'habiliter les conseils scolaires à offrir ces programmes malgré des effectifs limités, les repères de financement des volets Études autochtones

et Langues autochtones tenaient compte d'un effectif moyen de 8 élèves par classe. Vu l'augmentation considérable de la participation, le Ministère ajustera les repères de financement de ces deux volets afin de tenir compte d'un effectif des classes moyen de 12.

### Apprentissage parallèle dirigé

À partir de 2011-2012, les élèves participant aux programmes d'apprentissage parallèle dirigé (programmes APD) seront financés en tant qu'élèves à mi-temps en plus de recevoir un équivalent à plein temps (EPT) approprié à la prestation de tout programme de formation générale (jusqu'à concurrence de 1,0 EPT au total). Par exemple, si un élève des programmes APD obtient l'équivalent de 0,25 EPT en temps d'enseignement (un cours par semestre ou deux cours par année), il sera financé en tant qu'élève à plein temps. Ce changement permettra d'harmoniser le financement avec les coûts des ressources et des programmes nécessaires au soutien de ces élèves.

### Transfert aux SBE – Financement des transports pour le Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants

L'approche et la méthodologie qui seront préconisées dans le financement des besoins liés au transport des élèves participant au Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants ont été communiquées au secteur dans la note de service du 3 novembre **2010:B13 : Besoins de financement du transport pour les élèves participant au programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants**. Le financement des transports pour le Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants sera transféré de la Subvention pour d'autres programmes d'enseignement (APE) aux SBE en 2011-2012.

Le financement alloué aux conseils scolaires est conditionnel à l'approbation des demandes soumises au Ministère.

## **E. FONDS D'IMMOBILISATIONS**

À partir de 2011-2012, les conseils scolaires auront accès à un financement des immobilisations pluriannuel (limité) pendant les trois années subséquentes. Ce financement peut notamment être utilisé pour les installations d'accueil temporaires, les besoins en matière de réfection des écoles et les grands projets d'immobilisations.

### Allocation pour les installations d'accueil temporaires

En 2010-2011, le Ministère a présenté une nouvelle allocation visant à couvrir les coûts annuels estimés des installations d'accueil temporaires, charges auparavant inscrites dans la Subvention pour les nouvelles places des conseils scolaires. En 2011-2012, le Ministère compte approfondir cette approche de financement en allouant jusqu'à 40 millions de dollars au déplacement, à la location et à l'acquisition de bâtiments préfabriqués de même qu'aux coûts de location liés à l'espace d'enseignement permanent.

### Allocation pour l'amélioration de l'état des écoles

Le Ministère fournira un financement annuel de 150 millions de dollars aux conseils

scolaires afin de répondre à leurs besoins en matière de réfection des écoles au cours des trois prochaines années. L'octroi du financement aux conseils repose principalement sur le nombre d'écoles, exception faite des écoles construites depuis 2007 et de celles dont les conseils scolaires ont reçu du financement du Ministère afin d'effectuer des rénovations majeures ou des remplacements. Ces fonds doivent être utilisés pour des dépenses qui satisfont aux exigences de capitalisation. Dans l'annexe 1, vous trouverez un tableau détaillant la répartition des fonds par conseil pour l'année 2011-2012. À noter que la répartition des 150 millions de dollars entre les conseils pourrait différer pour l'année 2012-2013 et 2013-14.

### Financement des immobilisations pour les nouvelles écoles ainsi que les projets d'agrandissement, de rénovation et de modernisation

Le Ministère allouera jusqu'à 600 millions de dollars au financement des grands projets d'immobilisations qui seront entamés au cours des trois prochaines années. Ces projets englobent la construction ou l'acquisition d'écoles ainsi que l'agrandissement et la modernisation majeure des écoles existantes. Les décisions concernant ce financement seront fondées sur les analyses de rentabilisation des immobilisations prioritaires, lesquelles ont été soumises en réponse à la note de service **2010:B10**. La priorité sera donnée au financement des besoins les plus pressants au cours des trois prochaines années, c'est-à-dire le manque de places et l'état ou l'utilisation des installations, y compris les projets qui peuvent être réalisés de concert avec ceux financés par le Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants et qui appuient les titulaires des droits liés au français mal desservis. Le Ministère alloue également du financement à l'acquisition de terrains pour la construction de nouvelles écoles, si besoin est.

De plus amples renseignements sur le financement des immobilisations, y compris les critères d'évaluation et le processus, vous seront communiqués sous peu.

### Améliorations dans les écoles éco-énergétiques

Même si cette mesure n'est pas financée par les Subventions pour les besoins des élèves, le Ministère ajustera le financement et le calendrier de réalisation des projets de financement d'écoles éco-énergétiques et le programme de financement de projets d'énergie renouvelable. Ces projets devaient être terminés d'ici le 31 août 2011, forts du financement versé aux conseils au plus tard le 31 mars 2011. À la demande des conseils le Ministère a toutefois décidé de prolonger l'échéancier comme suit :

<b>Catégorie</b>	<b>Date limite pour le financement</b>	<b>Date limite pour la réalisation</b>
Agrandissements et grands projets de modernisation (150 M\$)	Le 31 mars 2012	Le 31 janvier 2012
Petits dispositifs et composants d'installations scolaires (375 M\$)	Aucun changement (tout le financement a été alloué avant le 31 mars 2011)	Le 31 août 2012
Énergie renouvelable (50 M\$)	Le 31 octobre 2011	Le 31 janvier 2012



Les accords de paiement de transfert relatifs à ces programmes et projets, dûment signés par les conseils conformément à l'accord-cadre sur les paiements de transfert, seront révisés au cours des prochaines semaines afin que l'échéancier soit modifié.

### **Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants**

Plus de 450 millions de dollars ont été accordés aux conseils scolaires afin de répondre aux besoins liés aux installations d'accueil pendant les trois premières années du Programme.

À partir de l'année scolaire 2011-2012, les conseils seront en mesure d'utiliser jusqu'à 2,5 % du financement des immobilisations qui leur est accordé dans le cadre du Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants afin de louer ou de déplacer des bâtiments préfabriqués, dans le but de pallier les besoins en matière d'installations d'accueil inhérents au Programme.

Le tableau de l'affectation des fonds du Programme dans le cadre des SBE de 2011-2012 détaillera le financement supplémentaire alloué aux conseils scolaires pour leurs besoins majeurs en immobilisations ainsi que l'Allocation pour les premiers aménagements et les rénovations mineures (10 000 \$ par classe financée) dans le cadre de leur troisième année de mise en œuvre.

Le Ministère vous présentera de plus amples renseignements sur les fonds d'immobilisations du Programme dans une note de service, qui sera bientôt publiée.

## **F. MESURES D'EFFICIENCE ET D'ÉCONOMIE**

### **Mesures d'économie déjà annoncées**

Trois mesures de restrictions pluriannuelles qui ont été annoncées au cours de l'année 2009-2010 seront toujours en vigueur pendant l'année 2011-2012.

#### Financement complémentaire pour le fonctionnement et la réfection des écoles

Le financement complémentaire de base maximal pour les écoles qui ne sont pas considérées comme ayant besoin d'aide ou situées en milieu rural passera de 18 % à 15 % au cours de l'année 2011-2012. Les écoles ayant besoin d'aide et celles situées en milieu rural ne seront pas touchées par ce changement et continueront à être financées à 100 % de leur capacité.

#### Administration des conseils scolaires

La diminution du financement de l'administration des conseils scolaires passera de 8,6 millions de dollars en 2010-2011 à un total de 15,4 millions de dollars en 2011-2012. Pour réaliser cette réduction supplémentaire de 6,8 millions de dollars, le Ministère diminuera d'environ 1,54 % les repères par élève dans l'Allocation au titre du volet Directrices et directeurs de l'éducation et agentes et agents de supervision et dans l'Allocation au titre du volet Administration des conseils scolaires.

#### Transport des élèves

La réduction annuelle de 1 % des allocations accordées aux conseils dans le cadre de la Subvention pour le transport des élèves sera de nouveau appliquée en 2011-2012.

Comme en 2009-2010 et en 2010-2011, les conseils qui obtiennent une cote « élevée » à la suite de l'examen de l'efficacité et de l'efficacité portant sur les tournées et la technologie seront exemptés de cette réduction. Les conseils scolaires qui obtiennent une cote « élevée » en 2011-2012 seront exemptés de cette réduction à compter de l'année suivant l'examen.

### **Mesures d'économies à compter de 2011-2012**

Comme en 2009-2010 et en 2010-2011, les SBE continueront à être encadrées de restrictions pour veiller à ce que les investissements de la province dans l'éducation demeurent viables et pour soutenir des changements positifs qui profiteront à tous les élèves. En plus des mesures d'économie de 2010-2011 susmentionnées, les nouvelles mesures ci-dessous seront en vigueur pendant l'année scolaire 2011-2012.

#### Ordinateurs de classe

La réduction du financement accordé aux conseils pour l'acquisition d'ordinateurs de classe sera prolongée pendant une troisième année, ce qui se traduira par une économie de 24,9 millions de dollars.

#### Perfectionnement du personnel

Les repères du financement accordé dans le volet Perfectionnement du personnel de la Subvention de base pour les élèves feront l'objet d'une réduction ponctuelle de 21,3 millions de dollars. Le Ministère continuera à soutenir l'apprentissage et le perfectionnement professionnel du personnel grâce à un éventail de programmes APE ainsi qu'à des SBE totalisant plus de 30 millions de dollars accordées par l'entremise de certaines Subventions à des fins particulières.

#### Loi de 2010 sur les mesures de restriction de la rémunération dans le secteur public visant à protéger les services publics

En 2010-2011, les conseils pouvaient se servir des économies générées par la *Loi de 2010 sur les mesures de restriction de la rémunération dans le secteur public visant à protéger les services publics* pour mieux gérer les tensions de coût. En 2011-2012, tous les repères salariaux compris dans la formule de financement des SBE seront majorés de 3 %; néanmoins, un montant de 10 millions de dollars sera recouvré auprès des conseils. Ce recouvrement sera déterminé en fonction du nombre de membres du personnel non syndiqué déclaré par les conseils scolaires dans les prévisions budgétaires de 2008-2009 à la suite de la note de service du 8 octobre 2008:SB26 : **Prévisions budgétaires révisées**. Pour ce qui est des quatre conseils qui n'ont pas soumis ces données, le calcul sera effectué à partir de la moyenne provinciale. Les directions d'école et les directions adjointes ne sont pas comprises dans le calcul du personnel non assujetti à une convention collective.

## **G. AMÉLIORATION DES PROCÉDÉS DANS LE CADRE DE LA RÉFORME**

Lors de la présentation des SBE de 2010-2011, le Ministère s'est engagé à amorcer des discussions sur l'éducation de l'enfance en difficulté avec les conseils et les intervenants ainsi qu'à mettre sur pied un comité de travail formé d'intervenants afin de

réviser et d'actualiser la Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires.

Le Ministère a tenu diverses discussions à portée régionale et sectorielle sur l'éducation de l'enfance en difficulté avec des intervenants d'importance au cours des mois de septembre et d'octobre 2010. Les conclusions de ces concertations ont été présentées au cours d'une séance d'une journée, qui a eu lieu en février 2011 dans le cadre de l'examen de la formule de financement des SBE. Au printemps 2011, le Ministère entreprendra un examen pour analyser les causes de la variation du nombre d'élèves ayant des besoins particuliers en éducation signalé par les conseils, de même que toutes les questions liées à l'Allocation au titre du volet Équipement personnalisé (Allocation VEP).

Dans le cadre de l'examen de la formule de financement en 2010, le Ministère a créé le Groupe consultatif de la Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires, dont le but est d'encadrer l'élaboration d'un nouveau modèle d'allocation pour la Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires. Le Groupe consultatif s'attend à être en mesure de proposer un nouveau modèle au cours de l'année scolaire 2012-2013.

Toujours dans le cadre de l'examen de la formule de financement, un Groupe de travail sur le fonctionnement des écoles a été mis en place sous la forme d'une tribune pour le Ministère, les syndicats de la TPD et les conseils scolaires dans le but de recueillir et d'analyser des données, de déterminer et de régler les problèmes et d'émettre des recommandations quant au financement du fonctionnement des écoles. À ce jour, le groupe de travail a tenu deux réunions pour évaluer et analyser les données, et plusieurs réunions subséquentes ont été mises à l'horaire pour les prochains mois.

Le Ministère entreprendra diverses améliorations des procédés dans le but d'optimiser les finances scolaires. Ces améliorations comprennent :

- l'examen des programmes APE dans l'optique de transférer des programmes dont l'efficacité est prouvée dans les SBE;
- l'examen des exigences actuelles en matière de présentation de rapport afin de réduire et de consolider le nombre de rapports que le Ministère doit demander aux conseils;
- la collaboration avec les conseils scolaires dans le but d'optimiser la portée et le nombre de possibilités liées aux consortiums;
- l'utilisation du processus d'examen de la Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires pour analyser les pressions liées à la charge de travail qui ont été déterminées par les administrateurs des conseils;
- la collaboration avec Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) pour résoudre les problèmes liés aux ententes de droits de scolarité.

## **H. INVESTISSEMENTS NE S'INSCRIVANT PAS DANS LE CADRE DES SBE**

Comme par les années passées, le gouvernement continuera d'appuyer d'autres initiatives d'éducation en accordant des investissements ne s'inscrivant pas dans le

cadre des SBE, qui ont pour objectif de soutenir les conseils scolaires dans l'amélioration du rendement des élèves. Les renseignements sur ces investissements ont été présentés aujourd'hui dans la note de service **2011:B4 : Autre financement en plus des Subventions pour les besoins des élèves pour 2011-2012.**

## **I. ADMINISTRATIONS SCOLAIRES**

Comme par les années passées, le financement des administrations scolaires sera ajusté en 2011-2012, le cas échéant, afin de refléter les changements dans le financement des conseils scolaires de district. Le Ministère donnera prochainement des précisions supplémentaires à propos du financement des administrations scolaires pour 2011-2012.

## **J. RAPPORTS ET RESPONSABILITÉ**

Le Ministère a fixé les dates suivantes pour la présentation des rapports financiers :

Le 30 juin 2011                      Prévisions budgétaires des conseils scolaires pour 2011-2012

Le 15 novembre 2011              États financiers des conseils scolaires pour 2010-2011

Le 15 décembre 2011              Prévisions budgétaires révisées des conseils scolaires pour 2011-2012

Le 15 mai 2012                      Rapport financier des conseils scolaires pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 31 mars 2012

Le Ministère s'attend à ce que les formulaires relatifs aux prévisions budgétaires soient disponibles sur le SIFE à la mi-avril.

## **K. SOURCES D'INFORMATION**

Les documents *Financement de l'éducation : document technique 2011-2012* et *Financement de l'éducation : projections des subventions destinées aux conseils scolaires pour l'année scolaire 2011-2012* seront bientôt disponibles sur le site du Ministère, à l'adresse [www.edu.gov.on.ca](http://www.edu.gov.on.ca).

Pour de plus amples renseignements à propos du financement des conseils scolaires en 2011-2012, veuillez communiquer avec l'une des personnes-ressources suivantes.

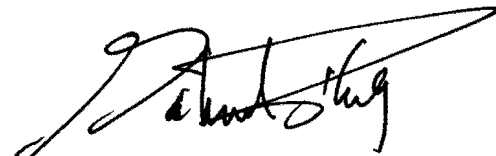
Immobilisations	Nancy Whynot	416 325-4030 nancy.whynot@ontario.ca
Immobilisation du Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants	Grant Osborn	416 325-1705 grant.osborn@ontario.ca

Responsabilité financière et présentation de rapports	Andrew Davis	416 327-9356 andrew.davis@ontario.ca
Financement du fonctionnement	Didem Proulx	416 327-9060 didem.proulx@ontario.ca
Subvention pour le transport des élèves	Cheri Hayward	416 327-7503 cheri.hayward@ontario.ca

Si les investissements dans l'éducation sont fructueux, c'est principalement grâce à un engagement commun dans le secteur pour veiller à ce que les ressources demeurent axées sur la priorité qu'est le rendement des élèves. Cet engagement favorise des partenariats solides dans le milieu de l'éducation, de même que l'amélioration des capacités visant une gestion aussi efficace qu'efficiente.

J'ai confiance qu'ensemble, nous saurons surmonter les défis à venir dans l'éducation et continuerons à offrir des programmes d'éducation de première qualité à tous les élèves de l'Ontario. Je me réjouis à l'idée de collaborer avec vous au cours de l'année à venir.

Le sous-ministre adjoint,



Gabriel F. Sékaly

Copie conforme : Surintendantes et surintendants des affaires et des finances